



L'ÉVÉNEMENT

Réduction des emplois aidés: un projet qui provoque la colère de certains maires

ELISA CENTIS  @CentisElisa

C'est une nouvelle attaque contre les collectivités locales, pour certains maires. Après la baisse des dotations de l'État de 13 milliards d'euros sur cinq ans et la suppression envisagée de la taxe d'habitation, la diminution des emplois aidés réduit un peu plus les ressources des territoires. La ministre du Travail, Muriel Pénicaud, a fait savoir qu'elle souhaitait pourtant revenir sur ce dispositif, jugé « inefficace » mais aussi trop « coûteux ».

Vendredi dernier, en déplacement dans le Gers, le premier ministre, Édouard Philippe, a lancé, une nouvelle fois, que cette politique des contrats aidés « a très longtemps été un instrument de gestion opportune et politique parce qu'on les développait curieusement à la veille d'élections présidentielles ».

Les petites communes sont les premières à manifester leur agacement. Dans ces collectivités où l'argent se fait rare, les emplois subventionnés par l'État sont un coup de pouce non négligeable. « C'est préjudiciable pour les communes sur le plan financier. La première année, l'État finance, sur un contrat de 20 heures, 85 % du salaire de la personne employée. Cela permet d'éviter à la commune de prendre un trop grand risque lorsqu'elle lance un nouveau service », explique Marie-Rose Falques, maire Les Républicains d'Azerailles et présidente de l'Association des maires de Meurthe-et-Moselle.

Cette aide ne vient pas seulement soutenir le développement

des communes, « elle est aussi essentielle pour le fonctionnement des collectivités », assène la maire d'Azerailles. « À quinze jours de la rentrée, des maires sont très inquiets. Ils comptaient sur les emplois aidés pour recruter du personnel dans leurs écoles. À moins d'augmenter la part payée par les familles, je ne vois pas comment ils vont s'en sortir », prévient-elle.

Annnonce trop soudaine

D'autres maires pointent l'impact de cette décision sur la vie associative, qui en bénéficie également. « De nombreuses associations y ont recours, par manque de moyens. Pour elles, ce n'est pas un effet d'aubaine. Sans ces subventions, elles ne pourraient pas avoir d'employé du tout. C'est le cas des associations sportives et culturelles notamment », souligne Olivier Dussopt, député PS de l'Ardèche, ancien maire d'Annonay dont il reste conseiller municipal et président de l'Association des petites villes de France.

Les élus locaux reconnaissent malgré tout que les emplois aidés ne sont pas le dispositif le plus performant pour créer du travail. « Les emplois aidés sont un palliatif qui masque la réalité du chômage », déclare Valérie Péresse. À la tête de la région Île-de-France, elle veille à réduire ces contrats subventionnés en proposant des alternatives comme « la relance de l'apprentissage et un plan de 500 000 formations ».

Même si certains saluent la volonté de chercher de nouvelles pistes en termes de politique du travail, ils jugent l'annonce de la

ministre du Travail trop soudaine. Francis Chouat, maire socialiste d'Évry (Essonne), estime ainsi « ne pas être contre la refonte de cette politique. Mais s'il n'y a pas de dispositif de substitution, je trouverai cela injuste et brutal. Car certains contrats comme les emplois d'avenir ont mené de nombreux jeunes vers l'embauche », souligne-t-il.

Cette nouvelle annonce passe donc assez mal chez les élus locaux qui pensaient en avoir pour leur compte. « Après la baisse des dotations et la suppression de la taxe d'habitation, on arrive à saturation. Trop, c'est trop », peste Marie-Rose Falques. À l'approche des élections sénatoriales, où voteront les élus locaux uniquement, certains maires conseillent au gouvernement d'être plus « attentif » à ce corps électoral. ■

Cela permet d'éviter à la commune de prendre un trop grand risque lorsqu'elle lance un nouveau service

MARIE-ROSE FALQUES,
MAIRE LES
RÉPUBLICAINS
D'AZERAILLES